Trames de courriers et d’outils pour accompagner les différentes étapes de la mise en œuvre de l’Avenant n°182

**CAS DE FIGURE CORRESPONDANT A COPIER-COLLER SUR LE PAPIER A ENTÊTE DE L’ASSOCIATION**

# EXEMPLES DE LETTRES SUITE À L’ÉTUDE DES POSITIONNEMENTS DE CLASSIFICATION PAR LA COMMISSION

**ÉLÉMENTS LIÉS À L’AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL**

# Cas de figure 1

## (Lorsque le positionnement n’est pas modifié)

Madame, Monsieur,

Faisant suite à notre communication du « date » sur la mise en œuvre de la nouvelle grille classification, et au terme de l’étude menée par la commission « rémunération et classification », nous avons le plaisir de vous annoncer que l’emploi de « » que vous occupez est positionné à son juste niveau de classification.

Bien cordialement,

## **Cas de figure 2** (Lorsque le positionnement est modifié pour un groupe supérieur)

Madame, Monsieur,

Faisant suite à notre communication du « » sur la mise en œuvre de la nouvelle grille de classification, et au terme de l’étude menée par la commission « rémunération et classification », nous avons le plaisir de vous annoncer que l’emploi de « » que vous occupez est désormais positionné au groupe dont le coefficient est ....., soit de plus que le coefficient actuel.

Nous vous ferons parvenir une proposition d’avenant à votre contrat de travail permettant d’intégrer cet élément. Un délai de réflexion de semaines vous sera laissé, au terme duquel vous nous ferez part de votre décision.

Bien cordialement,

# Cas de figure 3

## (Lorsque le positionnement est modifié pour un groupe supérieur, alors que le salarié dispose de points complémentaires

*amenant à un coefficient supérieur au groupe)*

Madame, Monsieur,

Faisant suite à notre communication du « ... » sur la mise en œuvre de la nouvelle classification, et au terme de l’étude menée par la commission « rémunération et classification », nous avons le plaisir de vous annoncer que l’emploi de « ... » que vous occupez est désormais positionné au groupe « ... » dont le coefficient est « ... ».

Votre rémunération actuelle étant composé de points liés au coefficient du groupe ainsi que de points complémentaires (pour mémoire : Points du groupe actuel : ... Points complémentaires actuels : ...).

Le rattachement au nouveau groupe reconnaissant une partie de ces points complémentaires, votre nouvelle rémunération sera donc composée de la manière suivante :

Points du nouveau groupe : ...

Nouveaux points complémentaires (*total points actuel + complémentaires - points du nouveau groupe*) : ...

Nous vous ferons parvenir une proposition d’avenant à votre contrat de travail permettant d’intégrer cet élément. Un délai de réflexion de « ... » semaines vous sera laissé, au terme duquel vous nous ferez part de votre décision.

Bien cordialement,

Avenant au contrat de travail n°...

Dans le cadre de l’application de l’avenant n° 182 du 1er octobre 2020 de la convention collective nationale ECLAT relatif au système de rémunération, et au terme de l’étude menée par la commission « rémunération et classification », les articles du contrat de travail de M...........relatifs à .................sont remplacés par les disposition suivantes :

Article xx :

* Indiquer les nouvelles dispositions (exemple Rattachement au groupe … et coefficient …)

Article xxx :

* Indiquer les nouvelles dispositions ...

Cet avenant prend effet à la date du...

Signature des 2 parties



**Fiche n°7 - bis**

# Guide d’application paritaire de l’Avenant n°182 de la convention collective nationale ÉCLAT (ex-animation) / 04-2021 52